

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mardi 20 octobre 1998 à 19 h 15, au centre administratif à Shawinigan, sont présents sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur René Gélinas
Monsieur Claude Béland	Madame Johanne H.-Brousseau
Madame Marie-Josée Bergeron	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Carole Boisclair	Madame Nicole Périgny
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Maurice Poudrier
Monsieur Mario Champagne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame France Désaulniers	Madame Diane Samson
Monsieur Marc Dumont	Monsieur Yves Tousignant
Monsieur Réjean Gélinas	Madame Maryse Villemure-Plante

AINSI QUE mesdames Line Blanchard et Louise Piché, commissaires représentantes du comité de parents.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean Lavoie. Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Maître Serge Carpentier	Secrétaire général et directeur des Services de l'informatique
Monsieur Ghislain Drolet	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Claude Rousseau	Directeur des Services de l'enseignement
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de monsieur Réjean St-Arnaud, directeur du Carrefour Formation Mauricie, de madame Céline Lemelin, employée, et de deux autres citoyennes. Un autre citoyen, monsieur Michel Bellemare, est arrivé à 19 h 35.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil des commissaires.

Président

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 205 1098 : Madame la commissaire Diane Samson
PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 1098-16
soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 8.2 Mouvements de personnel.
- 11.1 Emprunts à long terme.
- 11.2 Fête de Noël.
- 13.1 Transport scolaire.
- 13.2 Directeurs d'école (invitation).
- 13.3 Personnel – Huis clos.
- 13.4 Directeur adjoint à l'école secondaire Champagnat.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 206 1098 : Chaque membre présent du conseil des commissaires
ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil des commissaires tenue le 6 octobre 1998 au moins six heures avant le début de la
présente séance, madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que le secrétaire gé-
néral soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur
le document 1098-17, soit adopté en apportant la modification suivante :

à la résolution 192 1098, page 91, que les mots «Madame la commissaire Louise Piché»
soient remplacés par »La représentante du comité de parents madame Louise Piché».

Adopté unanimement

En référence au suivi de la dernière séance, le directeur général fait part des informations
obtenues en ce qui a trait à la demande présentée pour le CFER de Shawinigan-Sud. La
présentation du document 1098-18 est alors faite et les commissaires expriment leur accord
quant à la recommandation de ne pas donner suite à la demande présentée par le responsa-
ble du CFER, soit monsieur René Langevin.

Toujours en suivi à la dernière séance, les commissaires adoptent, après avoir reçu les ex-
plications du directeur général monsieur Jean Lavoie, des résolutions pour le versement
d'une aide financière.

Aide financière

RÉSOLUTION 207 1098 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Éner-
gie est sollicitée pour appuyer financièrement un orga-
nisme regroupant des enfants de 3 et 4 ans;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que

Président

la Commission scolaire de l'Énergie verse un montant de 100 \$ à titre d'aide financière pour la Petite Enfance inc. de Lac-aux-Sables.

Adopté unanimement

Aide financière

RÉSOLUTION 208 1098 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie est sollicitée pour appuyer financièrement une ludothèque;

Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie verse un montant de 100 \$ à titre d'aide financière pour la ludothèque de Saint-Tite.

Adopté unanimement

Par la suite, les membres du conseil des commissaires considèrent un résumé de la correspondance reçue en date du 15 octobre 1998, incluant deux lettres dont lecture est faite séance tenante. Eu égard à la correspondance, les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Appui à l'école
Primadel - Projet
de création d'accès
communautaire à
Internet

RÉSOLUTION 209 1098 : CONSIDÉRANT que l'école Primadel de Saint-Adelphe initie un projet de création d'un centre d'accès communautaire à Internet;

CONSIDÉRANT que ce projet implique la participation de divers intervenants de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'école a sollicité un appui de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie l'école Primadel pour la réalisation d'un projet de création d'accès communautaire à Internet.

Adopté unanimement

Appui à l'école
Masson - Projet de
création d'accès
communautaire à
Internet

RÉSOLUTION 210 1098 : CONSIDÉRANT que l'école Masson de Sainte-Thècle initie un projet de création d'un centre d'accès communautaire à Internet;

CONSIDÉRANT que ce projet implique la participation de divers intervenants de la communauté;

Président

CONSIDÉRANT que l'école a sollicité un appui de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie l'école Masson pour la réalisation d'un projet de création d'accès communautaire à Internet.

Adopté unanimement

Appui à l'école
Notre-Dame-de-
Montauban -
Projet de création
d'accès commu-
nautaire à Internet

RÉSOLUTION 211 1098 : CONSIDÉRANT que l'école Notre-Dame-de-Montauban initie un projet de création d'un centre d'accès communautaire à Internet;

CONSIDÉRANT que ce projet implique la participation de divers intervenants de la communauté;

CONSIDÉRANT que l'école a sollicité un appui de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie appuie l'école Notre-Dame-de-Montauban pour la réalisation d'un projet de création d'accès communautaire à Internet.

Adopté unanimement

Dépôt d'un résumé de correspondance reçue

RÉSOLUTION 212 1098 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date du 15 octobre 1998, décrit sur le document 1098-19.

Adopté unanimement

En étant à la période de questions réservée à l'assistance, monsieur le président Jean-Yves Laforest invite le public à prendre la parole. Sur ce, monsieur Réjean St-Arnaud du Carrefour Formation Mauricie précise aux commissaires que le secteur de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle est également représenté dans l'équipe de support mise en place pour la formation des conseils d'établissement. Monsieur St-Arnaud agit comme représentant de ce secteur dans l'équipe de support précitée. Monsieur Michel Bellemare prend ensuite la parole et demande des précisions sur la formation des membres des conseils d'établissement. Le directeur général monsieur Jean Lavoie répond alors aux interrogations de monsieur Bellemare.

En étant après cela aux sujets relatifs à la direction générale, les commissaires discutent du rapport sur les élections scolaires. Il est référé à la rencontre tenue préalablement à la présente séance avec le président des élections monsieur Jean-Claude Thibeault. Suite aux échanges sur ce dossier, il est convenu que la possibilité de confier un mandat à un groupe de travail sera étudiée lors de la rencontre des commissaires prévue pour la mise sur pied de

Président

comités de travail.

Consécutivement, le directeur général monsieur Jean Lavoie présente le document 1098-20. Ce document contient des éléments comparatifs des prévisions budgétaires des commissions scolaires de la région pour les conseils d'établissement et le comité de parents. S'en suivent alors des discussions sur ce dossier au terme desquelles les résolutions ci-après décrites sont adoptées.

Demande d'allocations au gouvernement pour le fonctionnement des conseils d'établissement, comité de parents et comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

RÉSOLUTION 213 1098 : **CONSIDÉRANT**, par suite de la sanction du projet de loi 180, que le gouvernement a créé des conseils d'établissement au sein des écoles ou des centres;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs du gouvernement dans le cadre de la réforme de l'Éducation est de donner plus d'autonomie à l'école ou au centre en attribuant au conseil d'établissement des pouvoirs et des responsabilités en matière de services éducatifs;

CONSIDÉRANT que l'institution de conseils d'établissement a pour but notamment de permettre la participation du milieu, particulièrement les parents, à la définition des orientations et à la vie de l'école ou du centre;

CONSIDÉRANT, en application de la Loi sur l'instruction publique, que 42 conseils d'établissement ont été institués à la Commission scolaire de l'Énergie, chaque conseil d'établissement étant composé de 8 à 20 membres selon le cas;

CONSIDÉRANT également et toujours en application de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire a institué un comité de parents, lequel est composé de 43 membres, et d'un comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie couvre un vaste territoire dont, entre autre, une école située dans une région éloignée, soit l'école Notre-Dame de l'Assomption à Parent, et également tout le secteur du Haut Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire doit prévoir, dans la répartition des ressources financières, des montants alloués au fonctionnement des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

CONSIDÉRANT, afin de favoriser la participation des parents et des membres au conseil d'établissement, au comité de parents et au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'ap-

Président

prentissage, que les parents, les membres de ces comités, les écoles et les conseils d'établissement demandent à la commission scolaire le versement de ressources financières permettant à tout le moins le paiement de frais de déplacement raisonnables, et ce, dans un esprit d'équité et pour faire en sorte que le lieu de domicile de la personne ne soit pas un facteur d'exclusion;

CONSIDÉRANT que demande est également faite par les conseils d'établissement et les comités de versement de montant permettant la formation de leurs membres;

CONSIDÉRANT, eu égard au nombre élevé de membres impliqués dans les conseils d'établissement et les comités, au nombre de rencontres de ces derniers et à l'étendue du territoire, que la commission scolaire devrait investir une somme considérable pour donner suite à la demande des parents et des membres des comités;

CONSIDÉRANT, malgré que l'institution et la composition des conseils d'établissement et des autres comités sont prescrites par la Loi sur l'instruction publique, que le gouvernement n'a prévu le versement d'aucune allocation aux commissions scolaires pour les budgets de fonctionnement de ces derniers;

CONSIDÉRANT qu'au-delà du discours et des principes énoncés par le ministère de l'Éducation, qu'il y a lieu, dans un esprit de cohérence avec l'établissement des conseils d'établissement et des autres comités, que le gouvernement assure le bon fonctionnement des conseils d'établissement et des comités par le versement de ressources financières adéquates;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réjean Gélinas PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie présente au ministère de l'Éducation une demande de versement d'allocation aux commissions scolaires pour les budgets de fonctionnement des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

QUE soit également demandé au ministère de l'Éducation le versement d'allocation aux commissions scolaires permettant la formation des membres des conseils d'établissement et des comités précités;

QUE le ministère de l'Éducation tienne compte, dans le quantum de ces allocations, du cas des régions éloignées;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux commissions scolaires du Québec et

Président

aux députés du territoire de la commission scolaire.

Adopté unanimement

Comité de travail formé concernant les conseils d'établissement, comité de parents et comité consultatif des services aux EHDAA - Versement de montants à ces comités

RÉSOLUTION 214 1098 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la décision relative à l'établissement des budgets des conseils d'établissement, du comité de parents et du comité consultatif des services aux EHDAA soit reportée;

QUE ce dossier soit confié, pour fins d'étude et recommandations au conseil des commissaires, à un comité de travail à être formé et mis en place selon les modalités déterminées par les commissaires;

QUE, par ailleurs, soit autorisé le versement d'un montant de 300 \$ par conseil d'établissement et aux comités précités préalablement à une décision finale du conseil des commissaires dans ce dossier.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur général soumet des recommandations pour une entente et une nomination relative à un poste d'agent d'administration affecté aux Services d'éducation des adultes et de formation professionnelle. Il est décidé de donner suite à ces recommandations et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Entente pour la nomination à un poste d'agent d'administration

RÉSOLUTION 215 1098 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie et l'Association des cadres scolaires du Québec, Section Mauricie, ont convenu d'un projet d'entente permettant la nomination de monsieur Pierre Bragagnolo à un poste d'agent d'administration;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande la conclusion de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Claude Béland PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, Section Mauricie, permettant la nomination de monsieur Pierre Bragagnolo au poste d'agent d'administration à temps plein.

Adopté unanimement

Nomination à un poste d'agent d'administration à temps plein aux Services de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle

RÉSOLUTION 216 1098 : CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie décide de créer un poste d'agent d'administration à temps plein;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'engagement de monsieur Pierre Bragagnolo;

CONSIDÉRANT, par ailleurs et en référence à la résolu-

Président

tion 215 1098, qu'une entente avec l'Association des cadres scolaires du Québec, Section Mauricie, permet la nomination de monsieur Pierre Bragagnolo;

EN CONSÉQUENCE et sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que monsieur Pierre Bragagnolo soit engagé au poste régulier à temps plein d'agent d'administration;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 21 octobre 1998;

QU'il demeure entendu, en conformité avec la politique de gestion applicable aux administrateurs, que cet engagement est assujéti à une période de probation d'une année;

QUE, finalement, l'affectation de monsieur Pierre Bragagnolo soit aux Services de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, le conseil des commissaires procède à la désignation de représentants aux comités de relations professionnelles des administrateurs et des directions d'école.

Désignation de
représentants à
des comités
de relations
professionnelles

RÉSOLUTION 217 1098 : CONSIDÉRANT, en référence aux politiques de gestion applicables au personnel de direction des écoles et aux administrateurs, qu'un comité de relations professionnelles est formé pour chacune de ces catégories de personnel cadre;

CONSIDÉRANT que ces comités de relations professionnelles sont composés de représentants d'administrateurs ou de représentants de personnel cadre des écoles, selon le cas, ainsi que de représentants de la commission scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Marc Dumont PROPOSE que soient désignées, pour agir à titre de représentantes de la Commission scolaire de l'Énergie aux comités de relations professionnelles, les personnes suivantes :

Comité de relations professionnelles des administrateurs

Monsieur Jean Lavoie, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint;
Madame la commissaire Nicole Périgny;
Madame la commissaire Johanne H.-Brousseau, substitut.

Président

Secrétaire

Comité de relations professionnelles des directeurs d'école

Monsieur Jean Lavoie, directeur général;
Monsieur Jean-Pierre Hogue, directeur général adjoint;
Madame la commissaire Danielle Bolduc;
Monsieur le commissaire René Gélinas, substitut.

Adopté unanimement

Par ailleurs et en ce qui a trait à l'article 5.5 de l'ordre du jour concernant une rémunération additionnelle aux gestionnaires pour la mise en place de la nouvelle commission scolaire, le directeur général indique que ce sujet ne sera pas considéré compte tenu que des informations complémentaires sont à venir sur les modalités d'application de cette rémunération.

En étant après cela aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement, monsieur Claude Rousseau présente deux demandes de dérogation à la Loi sur l'instruction publique. Ces demandes sont alors acceptées.

Dérogation

RÉSOLUTION 218 1098 : CONSIDÉRANT une demande de dérogation à la Loi sur l'instruction publique à l'effet d'autoriser une année additionnelle au préscolaire pour l'élève L.L. (code permanent : LACL01559205);

CONSIDÉRANT, après étude du cas, que l'école et les services concernés en ont démontré la pertinence;

Monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie accorde ladite dérogation et permette à l'élève L.L. (code permanent : LACL01559205), de demeurer à l'éducation préscolaire pour l'année scolaire 1998-1999.

Adopté unanimement

Dérogation

RÉSOLUTION 219 1098 : CONSIDÉRANT, en référence à l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique, que la commission scolaire peut, sur demande motivée de ses parents, admettre à l'enseignement primaire un enfant qui n'a pas atteint l'âge d'admissibilité;

CONSIDÉRANT que les Services de l'enseignement ont présenté une recommandation de dérogation pour une élève dans le cadre de l'article précité;

Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit autorisée une dérogation à l'âge d'admission en vertu de l'article 241.1 de la Loi sur l'instruction publique afin que M.V. (code permanent : VINM22519305) soit admise à l'ensei-

Président

gnement primaire en 1998-1999.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet, monsieur Ghislain Drolet, directeur des Services complémentaires, est invité à présenter un document d'information sur les services de garde en milieu scolaire. Au terme de cette présentation, un dépôt de ce document est effectué.

Dépôt d'un document relatif aux services de garde en milieu scolaire

RÉSOLUTION 220 1098 : Monsieur le commissaire Marc Dumont
PROPOSE que soit déposé le document 1098-22 relatif aux services de garde en milieu scolaire.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, soit à 21 h 15, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 221 1098 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue.

Adopté unanimement

À 21 h 40, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 222 1098 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard
PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit rouverte.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires considèrent les sujets relatifs aux Services des ressources humaines. Des recommandations sont alors présentées par monsieur Denis Émond concernant des engagements et des mouvements de personnel et il est donné suite à ces dernières.

Engagement d'une conseillère en orientation

RÉSOLUTION 223 1098 : Madame la commissaire Marie-Josée Bergeron
PROPOSE d'accepter l'engagement de la personne dont le nom suit comme professionnelle surnuméraire :

École forestière de La Tuque

De La Chevrotière, Sylvie, conseillère en orientation, 7 heures/semaine.
Début : 7 octobre 1998.
Fin : selon les dispositions prévues au contrat d'engagement, Annexe A.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Engagement d'une
conseillère en
information
scolaire et
professionnelle

RÉSOLUTION 224 1098 : Madame la commissaire Carole Boisclair
PROPOSE d'accepter l'engagement de la personne dont le
nom suit comme professionnelle surnuméraire :

Carrefour Formation Mauricie

Boivin, Carole, conseillère en information scolaire et professionnelle, 30 heures/semaine.
Début : 3 août 1998.
Fin : selon les dispositions prévues au contrat d'engagement, Annexe A.

Adopté unanimement

Ouverture de
postes réguliers à
temps partiel de
psychoéducateurs
et affectations

RÉSOLUTION 225 1098 : CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires, à une
séance tenue le 1^{er} septembre 1998, a accepté l'ouverture de
postes de psychoéducateur;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage des postes créés;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Mario
Champagne PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent et de
les affecter comme psychoéducateurs dans des postes réguliers à temps partiel :

Services complémentaires

<u>Nom</u>	<u>Nombre d'heures</u>	<u>Début</u>
Beaudry, Alain	25 heures/semaine	1998-08-25
Mongrain, Chantal	18 heures/semaine	1998-08-25
Parke, Isabelle	25 heures/semaine	1998-10-13
Péloquin, Nathalie	25 heures/semaine	1998-10-13

conditionnel à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du pré-
sent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective
actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Engagement de
techniciennes et
de techniciens
en éducation
spécialisée

RÉSOLUTION 226 1098 : CONSIDÉRANT que le conseil des commissaires, à une
séance tenue le 1^{er} septembre 1998, a accepté l'ouverture de
postes de technicien(ne) en éducation spécialisée;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu affichage des postes créés;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Maryse

Président

V.-Plante PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent et de les affecter comme technicien(ne) en éducation spécialisée, dans un poste à caractère saisonnier :

Services complémentaires

<u>Nom</u>	<u>Nombre d'heures</u>	<u>Début</u>
Bourbonnais, Stéphane	25 heures/semaine	1998-10-21
Dufresne, Marie-Josée	25 heures/semaine	1998-10-21
Duval, Annie	25 heures/semaine	1998-10-21
Gaillardetz, Anne-Marie	25 heures/semaine	1998-10-21
<u>Nom</u>	<u>Nombre d'heures</u>	<u>Début</u>
Galarneau, Sylvie	25 heures/semaine	1998-10-21
Galibois, Claude	25 heures/semaine	1998-10-21
Lacombe, Yves	30 heures/semaine	1998-10-21
Paquin, Nancy	25 heures/semaine	1998-10-21

conditionnel à l'acceptation par la Direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de l'entente collective actuellement en vigueur.

Adopté unanimement

Abolition de postes

RÉSOLUTION 227 1098 : CONSIDÉRANT que les recommandations de la direction générale relatives à l'ajout des ressources humaines ont été acceptées à la séance du conseil des commissaires tenue le 6 octobre 1998;

CONSIDÉRANT que certains postes doivent être abolis;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE l'abolition des postes suivants à compter du 9 décembre 1998 :

- 1 poste de technicien en informatique à 25 heures/semaine, Services informatiques;
- 1 poste d'agent de bureau classe I à 25 heures/semaine, Services des ressources financières;
- 1 poste de technicien en administration à 25 heures/semaine, Services des ressources financières;
- 1 poste de technicien en audiovisuel à 25 heures/semaine, École secondaire Val-Mauricie.

Adopté unanimement

Ouverture de postes

RÉSOLUTION 228 1098 : CONSIDÉRANT que les recommandations de la direction générale relatives à l'ajout des ressources humaines ont été acceptées à la séance du conseil des commissaires tenue le 6 octobre 1998;

CONSIDÉRANT que certains postes doivent être créés;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire René Gé-

Président

linas PROPOSE l'ouverture des postes suivants à compter du 9 décembre 1998 :

- 1 poste de technicien en informatique à 35 heures/semaine, Services informatiques;
- 1 poste d'agent de bureau classe I à 35 heures/semaine, Services des ressources financières;
- 1 poste de technicien en administration à 35 heures/semaine, Services des ressources financières;
- 1 poste de technicien en audiovisuel à 35 heures/semaine, École secondaire Val-Mauricie.

Adopté unanimement

Consécutivement, les membres du conseil des commissaires autorisent la conclusion d'un bail pour l'utilisation d'un site de radiocommunication dans le cadre du projet de télécommunication.

Bail relatif à l'occupation d'un site de radiocommunication

RÉSOLUTION 229 1098 : CONSIDÉRANT que l'utilisation d'un site de radiocommunication (Tour Le Rocher) est requise dans le cadre du projet de télécommunication;

CONSIDÉRANT, plus spécifiquement, que l'installation à ce site de trois antennes et deux radios est nécessaire;

CONSIDÉRANT, de ce fait, que la conclusion d'un bail est requise;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France Désaulniers PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'un bail relatif à l'occupation d'un site de radiocommunication avec le Groupe CLR de Grand-Mère, et ce, pour un montant de 4 500 \$, taxes en sus si applicables.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées et par suite des explications fournies par monsieur Jean-Guy Trépanier, des résolutions sont adoptées afin d'autoriser la conclusion d'ententes pour le transport des élèves et pour le choix de soumissionnaires pour le déneigement de cour d'écoles.

Ententes avec des institutions privées pour le transport des élèves

RÉSOLUTION 230 1098 : CONSIDÉRANT que des ententes pour le transport des élèves des institutions privées et de la Commission scolaire Central Québec sont requises (réf. : document 1098-23);

Monsieur le commissaire René Gélinas PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'ententes pour le transport des élèves avec les institutions privées du Séminaire Sainte-Marie et l'Institut secondaire Montfort ainsi qu'avec la Commission scolaire Central Québec;

QUE, par suite, le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean Lavoie soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie les ententes précitées.

Président

l'autorisation ministérielle d'emprunt, le tout pour une somme de : 5 990 100 \$

C) au paiement des frais inhérents à l'emprunt : 134 900 \$

3. QU'à cet égard, la commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :
 - A) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :
 - a) Placer cet emprunt par voie d'une ou plusieurs émissions d'obligations;
 - b) négocier les modalités de l'emprunt;
 - c) désigner une société de fidéicommis, un conseiller juridique et un imprimeur;
 - d) négocier le coût de rétention des services de la société de fidéicommis, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés; ou
 - B) en contractant cet emprunt auprès du ministre des Finances du Québec en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement du Québec;
4. QU'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt;
5. QUE la commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par la ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie pour le bénéfice des obligataires ou par la cession de la subvention en faveur du ministre des Finances en sa qualité de gestionnaire du Fonds de financement, le cas échéant;
6. QUE n'importe lesquels du président, du directeur général, du directeur général adjoint, du secrétaire général, du directeur des Services des ressources financières de la commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la commission scolaire, à signer conjointement tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties qu'ils jugeront non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par le fiduciaire et à en donner bonne et valable quittance, à apporter les amendements de forme qu'ils jugeront à propos ou opportuns, à poser tout acte et à signer tout autre document qu'ils jugeront, à leur discrétion, nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres au fiduciaire pour permettre à ce dernier de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs;

Président

Secrétaire

8. QUE, le cas échéant, les signatures imprimées, gravées ou lithographiées de deux de ces cinq personnes soient apposées sur les titres et les coupons d'intérêts;

9. QUE, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires du fiduciaire, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres;

10. QUE, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, les honoraires annuels du fiduciaire soient payés annuellement par la commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les fiduciaires, à même les revenus du fonds d'opérations courantes et fassent l'objet d'une subvention du ministère de l'Éducation;

11. QUE la commission scolaire autorise le directeur général à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêt et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la commission scolaire aux fins des présentes;

12. QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adopté unanimement

Par la suite, le directeur général monsieur Jean Lavoie consulte les commissaires sur l'organisation d'une activité dans le cadre de la fête de Noël. Il est alors convenu de l'organisation d'une telle activité le 17 décembre prochain à l'Auberge de Grand-Mère, dans une approche de «5 à 7», et ce, pour les membres du conseil des commissaires et le personnel d'encadrement.

En étant à la deuxième période de questions réservée à l'assistance, aucune intervention n'est faite.

En référence aux sujets relatifs aux commissaires, madame Danielle Bolduc s'enquiert de l'état du dossier de transport scolaire pour le secteur de Saint-Séverin de Proulxville. Monsieur Jean-Guy Trépanier fait alors part des démarches effectuées par les Services du transport scolaire.

Madame la commissaire Johanne Brousseau fait ensuite une suggestion à l'effet d'inviter les

Président

directions d'école et de centre à participer, à tour de rôle, aux séances du conseil des commissaires afin d'échanger avec ces derniers sur le fonctionnement de leur établissement et leur vision de l'Éducation. Cette suggestion est alors retenue par l'ensemble des commissaires.

À ce moment-ci, une résolution est adoptée afin de modifier l'ordre du jour de la présente séance.

Modification de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 233 1098 : Monsieur le commissaire Jean-Yves Laforest
PROPOSE que l'ordre du jour de la présente séance soit
modifié;

QUE, plus particulièrement, soit ajouté l'article 13.5 «Problème de logement» et que l'article 13.3 «Personnel – huis clos» soit considéré après l'article 13.5.

Adopté unanimement

Toujours en référence avec les sujets relatifs aux commissaires, madame Marie-Josée Bergeron s'enquiert de l'état du dossier concernant le comblement du poste de direction adjointe à l'école secondaire Champagnat. Le directeur général monsieur Jean Lavoie fournit alors les renseignements sur ce dossier.

Monsieur le commissaire Yves Tousignant signale un problème de logement pour le personnel œuvrant à l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, à Parent. Monsieur Lavoie souligne alors que des démarches sont actuellement en cours afin de régler ce problème et que le dossier est donc sous étude.

À 22 h 10, il est procédé à la tenue d'un huis clos.

Huis clos

RÉSOLUTION 234 1098 : Monsieur le commissaire Maurice Poudrier
PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la
séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Les commissaires considèrent alors un dossier concernant un membre du personnel.

À 22 h 35, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la
séance

RÉSOLUTION 235 1098 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine
PROPOSE la réouverture de la séance du conseil des
commissaires au public.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

L'ordre du jour étant complété, il est alors procédé à la clôture de la séance à 22 h 35.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 236 1098 : Madame la commissaire Carole Boisclair
PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du
conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire